L'ABEILLE

[illegible] & Cie.
[illegible]

CANDIDATS WHIGS
NOMMÉS PAR LA CONVENTION NATIONALE.
POUR PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS
WILLIAM H. HARRISON,
DE L'OHIO.
POUR VICE-PRÉSIDENT DES ÉTATS UNIS,
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 3 JANVIER, 1840.

BANQUE DES NEGOCIANS.

Comme on le verra par la teneur de l'avis inséré aujourd'hui dans nos colonnes, la banque des Négocians ne paiera pas, dorénavant, ses billets de $100.

On se rappelle que vers le premier octobre dernier la direction de la Banque des Négocians s'aperçut qu'une somme de $22,000 avait été soustraite de son portefeuille, savoir: $20,000 en billets de $100; $1000 en billets de $10, et $1000 en billets de $5. La banque n'ayant pu parvenir jusqu'à présent à découvrir le coupable et se trouvant n'avoir en circulation que des billets de $100 qu'une somme, à très peu près, a pris le parti d'arrêter le paiement de tous ses billets de $100, comme un dernier moyen d'atteindre le fripon qui a commis la soustraction des $22,000.

BONS MUNICIPAUX—BONS DE L'ETAT.

Il paraît positif que la seconde Municipalité a échangé pour $500,000 de bons de l'Etat en vertu de la loi passée à cet effet par la dernière législature.

Nous croyons que les deux autres Municipalités n'ont rien de mieux à faire que d'échanger de la même manière la part que leur attribua la loi de 1839.

CONGRÈS.

La question du New Jersey a été décidée dans la séance du 21: les membres qui avaient tout droit de vouloir pour siéger ont été récusés. La proposition présentée de nouveau a été rejetée à une majorité de quatre voix.

Dans cette séance, M. Hoffman de New York, a proposé d'adopter les réglemens qui étaient en vigueur l'année dernière, excepté celui qui ordonne que l'élection des officiers de la chambre doit être faite viva voce et l'ajournement a été prononcé sans que l'on ait pris aucune décision à ce sujet.

Le 22, la chambre a procédé à l'élection du secrétaire, et à la première épreuve M. Garland a été élu. M. Clarke a reçu 100 voix, M. Mason 8, et M. Garland 118.

Dans la séance du 23, la chambre a nommé un comité composé de deux membres chargés avec celui nommé par le sénat, de se rendre auprès du président et de lui annoncer que les deux chambres sont prêtes à recevoir toute communication qu'il aurait à leur faire.

LE GÉNÉRAL HARRISON ET LES TORYS.

La décision prise à l'unanimité par la convention de Harrisburg a causé une profonde douleur aux torys; mais ce qui a fini de porter la désolation dans leurs rangs, c'est l'union des whigs, c'est l'adhésion cordiale que le choix de la convention a partout obtenu, c'est surtout la promptitude avec laquelle toutes les fractions du parti de l'opposition se sont rangées sous la bannière du général Harrison. Dans leur dépit ils ne trouvent rien de mieux à faire que d'attribuer au héros de Tippecanoe au mépris de la vérité, des sentimens abolitionistes.

Déjà nous avons démasqué cette misérable tactique, en prouvant que les actes comme les discours du général Harrison donnent un démenti formel à cette supposition calomnieuse et prouvent en outre que s'il y a un abolitioniste parmi les candidats à la présidence c'est Martin Van-Buren!

Eh! bien, à cela on n'a rien répondu, on n'a pu rien répondre, et ce silence n'est-il pas un aveu?

Au lieu d'essayer de repondre aux accusations portées contre leur chef, (ce qui pour lui être un peu n'est pas chose facile) au lieu de chercher à étayer leurs accusations contre le candidat whig, ce qui ne serait pas plus facile, les Torys répètent jusqu'à satiété leurs allégations cent fois réfutées et jamais prouvées, et ils se livrent faute de raisons aux plus violentes déclamations. Mais évidemment cela ne saurait persuader personne.

Nous avons prouvé que M. Van Buren a pendant plus de dix ans, soutenu de sa parole et de son vote la secte fanatique des abolitionistes. Peut on dire que cela ne soit pas? Nous avons prouvé que le général Harrison avait toujours été opposé aux abolitionistes et nous avons défié les partisans du pouvoir, ses adversaires, de citer dans toute la carrière du général Harrison, un fait, une assertion, un mot de nature à infirmer ce que nous avons avancé.

OPINION DU GÉNÉRAL HARRISON.

Nous publions aujourd'hui les extraits suivans d'une lettre adressée par le général Harrison à une personne distinguée de la Pensylvanie. Ils contiennent les vues de cet homme illustre sur les principes sur lesquels devrait reposer un gouvernement vraiment national. Tous ceux qui connaissent le général Harrison ne doutent pas, s'il est élu, qu'il ne réforme les abus dont il se plaint, et qu'il n'adopte les principes sages qu'il a toujours défendus avec tant de persévérance et de modération. Il est de ces hommes fort rares du reste que tout le monde respecte et vénère; et qui dans une carrière longue et quelquefois difficile ne se sont jamais fait d'ennemis par leur pensée, leurs actions ont toujours reçu l'approbation des hommes justes; et le général est du petit nombre de ceux-là.

"Parmi les principes qui devraient être adoptés par tout gouvernement désireux de rétablir l'administration dans sa simplicité et sa pureté premières, je crois que ceux qui suivent sont de la plus grande importance:

"1o. Que le président ne soit élu que pour un seul terme.

2o. Qu'il doit renoncer à tous droits de contrôle sur le trésor public, excepté à ceux qui lui seraient conférés par la loi, et qui seraient nécessaires dans l'intérêt du service public.

3o. Qu'il ne devrait jamais chercher à exercer aucune influence sur les élections, tant sur celles du peuple que sur celles de la législature des Etats, et empêcher ses officiers d'y prendre part en aucune manière, excepté pour donner leur vote quand ils en ont le droit.

4o. Que le président doit limiter l'exercice de son droit de veto: 1o. aux lois qui dans son opinion sont inconstitutionnelles. 2o. à celles qui tendent à empiéter sur les droits des Etats ou sur ceux des individus.

5o. Enfin à celles qui touchant des intérêts graves, exigent selon lui un examen plus approfondi, une délibération plus mûre, ou qui doivent être référées aux vœux du peuple pour être approuvées aux élections suivantes.

5o. Qu'il ne doit jamais employer son influence dans des affaires purement de parti.

6o. Que les changemens ou les destitutions des employés qui tiennent leur place du gouvernement, devront être motivés devant le sénat, si cela est exigé.

7o. Qu'il ne doit pas tolérer que le département de l'exécutif devienne la source des projets de lois qui doivent être soumis aux chambres; mais qu'au contraire il doit laisser ce soin au département auquel la constitution l'a exclusivement confié. Une communauté de pouvoirs entre le département législatif et le département exécutif n'est point à désirer, et elle pourrait mener à des combinaisons dangereuses, et qui seraient toutes nécessairement à l'avantage d'un président qui voudrait étendre ses pouvoirs. Une telle interprétation de la constitution est diamétralement fausse, et elle n'a jamais pu être dans l'idée des législateurs qui en ont adopté les dispositions, car ils savaient fort bien que ceux qui proposeraient une telle interprétation n'oublieraient leurs propres intérêts ou ceux de leurs constituants. Loin de partager l'opinion émise par l'homme illustre qui dernièrement s'est retiré de la présidence, que le congrès devrait s'adresser à lui pour le projet d'un système de banque, je penserais que si le congrès avait agi ainsi, non seulement il aurait donné une grande preuve de servilisme, mais il aurait encore montré une ignorance impardonnable des dangers que l'établissement de cet usage pouvait créer, et ces dangers reposent sans le moindre doute dans une union d'intérêts entre l'exécutif et les banques."

TEXAS.

Le steamer Neptune, arrivé hier matin de Galveston, nous a apporté des journaux de cette ville jusqu'au 28 du mois dernier.

La position de la jeune république paraît s'améliorer tous les jours: la tranquillité règne dans toute l'étendue du pays; une parfaite harmonie a présidé aux séances du congrès; l'administration du général Lamar devient chaque jour plus populaire. Ces nouvelles que nous avons trouvées dans les journaux que nous avons parcourus sont, comme on le voit, on ne peut plus satisfaisantes.

La conduite du colonel Ross, commandant les troupes Texiennes alliées aux Fédéralistes, a été blamée par son gouvernement, qui l'a destitué.

Le président a lancé le 21 du mois dernier une proclamation défendant aux citoyens texiens d'envahir le territoire Mexicain, sous aucun prétexte.

Des avis reçus directement de Austin disent que le bill relatif à l'emprunt du Texas, a été adopté par le congrès par 28 voix contre 8 dans la chambre des représentants et par 9 contre 2 dans le sénat, avec toutes les modifications suggérées par le général Hamilton. Le président a approuvé la décision du congrès, et l'emprunt doit être immédiatement négocié. La nouvelle capitale paraît déjà être dans une position florissante. Partout on y voit s'élever des nouvelles constructions, et les étrangers y arrivent en foule.

Un projet de pénitentiaire a été soumis au sénat et on pense qu'il sera adopté dans les deux chambres sans opposition.

Le Galveston Civilian dit que la vente des lots de terre de la ville de Galveston a commencé le 23, ainsi que cela avait été annoncé, et que les terrains ont rapporté de trente à cinquante pour cent au dessus des dernières ventes qui ont eu lieu.

Les tribus réunies des Lipans et des Tankéno, étaient à Austin le 11, et elles devaient accompagner le colonel Burleson dans l'expédition qu'il va faire contre les Camanches. Trois cents troupes du Texas sous les ordres de cet officier et deux cents de ces Indiens doivent quitter leur campement près d'Austin le 12. Le but de cette expédition est de chasser les Camanches des environs du San Saba et d'établir une ligne de fortifications de Colorado à la Rivière Rouge.

MEXIQUE.

Nous avons eu ces jours-ci plusieurs arrivages du Mexique. La goëlette Walter, capitaine Delvaile, et de Tampico, et le brick Francis Ashby de Vera-Cruz. Les nouvelles ne seraient pas sans importance si elles étaient moins contradictoires, mais tout [illegible] sur ce qui se passe dans l'intérieur du Mexique.

Vera-Cruz.—Quelques personnes qui se prétendent bien informées assurent que les Etats du Nord ont une tendance bien marquée à se séparer des Etats du Sud et qu'ils prennent déjà des mesures pour un gouvernement indépendant. Cette [illegible]

[illegible]

... le triomphe de leurs partisans [illegible] contre le Texas. [illegible] qui [illegible] de faire payer aux [illegible] qui [illegible] d'un droit [illegible] toutes les marchandises étrangères expédiées à l'intérieur.

Cette dernière mesure surtout a eu un déplorable effet; les affaires qui avaient été bonnes à Vera Cruz avant son adoption, se sont arrêtées subitement, et le mécontentement est extrême partout. La [illegible] de cette étrange loi [illegible] et nous ne serions pas étonné que, pour [illegible] le gouvernement ne fût obligé d'employer la force armée.

Il est un autre motif de mécontentement [illegible] peut-être encore: c'est l'opposition [illegible] Bustamante et ses partisans [illegible] le projet de Réforme de la Constitution [illegible] parti libéral. Le général Santa Anna [illegible] a quitté sa maison de campagne [illegible] blâme hautement la marche du gouvernement actuel.

Les journaux de Mexico ne contiennent guère que des discussions d'intérêt local ayant naturellement peu d'intérêt pour nos lecteurs.

Nous voyons dans le Diario del Gobierno de Mexico qu'un M Joseph Bernard, français de [illegible] sollicite auprès du gouvernement Mexicain la cession du privilége exclusif pour recolter [illegible] et exporter, la soie grège que produit la [illegible].

Il est entré dans le port de Vera-Cruz depuis le 1er octobre 1839, 230 navires dont 46 américains; 41 anglais; 36 français; 29 espagnols; 5 hambourgeois; 3 danois; 2 belges; 1 prussien, 1 suédois, 2 brêmois, 1 portugais; 1 colombien; et 66 mexicains.

Du 15 mars au 31 octobre 1839, il est entré à Vera-Cruz 831 passagers et il n'en est sorti que 236, ce qui laisse une augmentation de population de 595.

Tampico. — Comme on le verra par notre correspondance particulière de Tampico, les affaires sont dans un triste état et on redoute l'avenir. Les communications sont interrompues depuis plus de trois semaines et les nouvelles ne sont que des bruits sans certitude; mais ces bruits sont tous assez alarmans. Une révolution semble imminente au Mexique, et l'on s'attend chaque jour à la voir éclater. On est mécontent du gouvernement actuel, et l'on a grand peur que le gouvernement qui lui succèdera ne soit aussi déplorable que son prédécesseur.

Nous sommes tentés de croire que la crise est imminente; car la fermentation est grande surtout à Mexico. Le général Arista, qui a reçu l'ordre de marcher sur Matamoros à la tête de 2000 hommes, retarde, dit-on, son départ à cause de cette disposition des esprits.

A propos de Matamoros, la nouvelle de la prise de cette ville n'est point confirmée, mais on continue à la croire positive: elle est au moins probable. Un [illegible] aurait signalé l'attaque de cette ville, si nous en croyons quelques on-dit: le général Woll y aurait été tué. Nous avons l'espoir cependant que ce n'est là qu'une fausse alarme.

Correspondance particulière de l'Abeille.
Tampico, le 19 décembre 1839.

Monsieur,

Je ne puis laisser partir la goëlette Walter sans vous donner une preuve d'exactitude. Arrivé ici depuis deux jours seulement, il me sera impossible de vous donner des nouvelles bien circonstanciées sur tout ce qui passe autour de nous; mais il me semble cependant positif que les fédéralistes aidés de 3 à 400 Texiens ont pris Matamoros, et sont même parvenus jusqu'à Soto la Marina. Cette nouvelle, à ce que l'on dit, a déjà été transmise aux autorités de Tampico depuis plusieurs jours, mais il leur importait de la laisser sous le secret. Les journaux de ce soir devaient, dit-on, la publier, mais il m'a été impossible de les obtenir; je ne puis donc vous la transmettre que sous le cachet du dit-on. Quelle que soit du reste l'issue de la marche de l'armée, les affaires dès à présent sont mortes; tout le monde se tient sur le qui vive, et l'on craint beaucoup que le gouvernement ne laisse pas partir les conductas qui mettrait les négociants de cette place dans le plus grand embarras.

Veuillez, &c.

A. V.

—On lit dans la Gazette de Bâton-Rouge du 28 décembre:

Evasion du pénitentiaire — Malgré tous les soins et le zèle des officiers de notre pénitentiaire, une évasion a été signalée dans la nuit de mercredi 25 courant. Un condamné étant parvenu à faire une ouverture dans sa cellule, est monté sur le toit, et de là est descendu à l'aide de la chaîne du paratonnerre. On est à sa poursuite.

(Communiqué.)

Lundi dernier, vers dix heures du soir, une sérénade a été donnée rue Bourgogne, par les artistes du Théâtre d'Orléans. Les motifs de ce concert improvisé sont trop louables pour que nous ne nous fassions pas un plaisir de les faire connaître au public.

Chacun sait combien la fièvre jaune a été funeste cette année aux artistes du théâtre, les pertes que nous a fait éprouver ce terrible fléau sont bien sensibles et plus vivement senties de jour en jour. Presque tous ceux qui s'étaient réfugiés à Biloxi, ont été atteints de l'épidémie et beaucoup d'entr'eux seraient morts peut-être, si Dieu n'avait pas envoyé à leur secours, une femme, ou plutôt un ange de bonté et de bienfaisance, qui est venu les soulager dans la souffrance et les consoler dans le malheur.

Les artistes n'ont pas oublié les soins que Mde. Pradat leur a prodigués—Elle qui avait remplacé près d'eux la mère et la famille, qu'ils ont laissé en France.

Mme. Pradat habite la Louisiane depuis fort longtemps—elle a étudié et observé la fièvre jaune, l'expérience qu'elle a acquise [illegible] cruelle maladie, [illegible] ses soins plus efficaces; et le nombre de ceux qu'elle a sauvés d'une mort certaine est considérable.

Mme. Pradat ne s'en fie à personne du soin d'administrer les médicamens qu'elle apporte chaque année de la Nouvelle-Orléans, pour être distribués gratis à tous ses malades de Biloxi. Les habitants du pays la bénissent comme leur ange gardien, et les étrangers qu'elle a sauvés et au chevet desquels elle a passé des heures si longues et si douloureuses, garderont éternellement le souvenir de ses bontés et de l'excellence de son cœur.

La bienfaisance et l'humanité, paraissent devoir devenir héréditaires dans la famille de Mme. Pradat et déjà ses enfants suivent son exemple admirable; Madame V*** surtout, s'est acquis la reconnaissance de tous les pauvres malades de Biloxi.

Madame Pradat dont la modestie égale la bonté, nous pardonnera d'avoir révélé une faible partie de ses belles actions: le nombre de celles qui sont encore cachées est trop grand, pour qu'elle puisse nous en vouloir, mais nous tenions beaucoup à faire connaître les motifs de la sérénade donnée par les artistes du Théâtre d'Orléans.

W. Z.

NOUVELLES D'EUROPE.

Constantinople, 9 octobre.

ORIENT.—"Méhémet-Ali tient sa parole; il avait déclaré aux ambassadeurs qu'Ibrahim se mettrait en marche le 26 septembre, si rien n'était terminé à cette époque. Des Tartares annoncent qu'Ibrahim s'est rendu avec son armée à Césarée dont il a déposé le pacha. C'est un bruit général. Tous les conseillers de la Porte ont été aussitôt convoqués. Si la nouvelle est exacte, la solution de la question d'Orient se prépare; car toute tentative de cette nature de la part du général égyptien doit naturellement être le signal du passage des Dardanelles par les flottes combinées, à moins que nous ne préférions abandonner le terrain à la Russie, qui a sans doute engagé secrètement Méhémet-Ali à adopter cette résolution. Ce sera une occasion favorable pour savoir jusqu'à quel point le cabinet français est attaché à la Porte dans l'intérêt de la conservation de l'empire ottoman. Il est à vraiment difficile de croire à l'honnêteté de ses vues, et le rappel de l'amiral Roussin ne peut être regardé autrement que comme une nouvelle preuve de sa duplicité. Si la France est réellement l'amie de l'Angleterre, d'où vient qu'elle s'empresse d'envoyer et d'accréditer un ambassadeur auprès de la cour de Perse, notre ennemie, et qu'elle lui envoie des officiers pour remplacer ceux qui se sont retirés des rangs de son armée? Est-ce là la conduite d'une puissance amie? au surplus, que la France y prenne garde!"

Cour. Français.

Espagne.— Espartero et Cabrera sont toujours en présence; le duc de la Victoire, faisant marcher son armée en colonnes parallèles, accule Cabrera dans les montagnes de l'Arragon. La plus grande confiance règne parmi les Christinos.

Cabrera, réduit au désespoir par la disproportion des forces contre lesquelles il a à lutter, poursuit son système de vengeance et de cruautés. Il fait répandre les bruits les plus absurdes dans son armée afin de ranimer le moral de ses soldats. Il a choisi 500 cavaliers qui, placés sous le commandement de Balmaseda, sont chargés de surveiller constamment le quartier-général du duc de la Victoire.

Tous les bataillons carlistes ont reçu de nouveaux drapeaux. Après les avoir fait bénir, Cabrera a fait jurer aux troupes de les défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Malgré toutes ces dispositions, il n'est pas douteux que Cabrera ne soit vaincu, à moins que les temps de neige et de pluie ne forcent notre armée à ajourner ses opérations.

QUANTITE DE SANG QUE CONTIENT LE CORPS HUMAIN.

Les détails suivans sont extraits du Bulletin Général de Thérapeutique médicale du Dr. Valentin.—Dans le sujet mâle, le sang pèse à sa naissance 0,73 de kilogramme [le kilogramme pèse deux livres]; à un an 2,29; à deux ans, 2,75; à trois ans, 3,03; à quatre ans, 3,16; à cinq ans, 3,83; à six ans, 4,14; à sept ans, 4,62; à huit ans, 5,10; à neuf ans, 5,52; à dix ans, 5,99; à onze, 6,78; à douze, 7,11; à treize, 8,10; à quatorze, 9,25; à quinze, 10,64; à seize, 12,24; à dix sept, 13,16; à dix huit, 14,04; à dix-neuf, 11,52; à vingt, 14,90; à vingt cinq, 15,66; à trente, 16,60; à quarante, 15,78; à cinquante, 15,47; à soixante 15,02; à soixante dix, 14,43, à quatre vingts, 14,04.—Dans les sujets femelles la variation est comme suit: à la naissance, kilog. 0,59; à un an, 1,88; à deux, 2,31; à trois, 2,52; à quatre, 2,87; à cinq, 3,14; à six, 3,39; à sept, 3,74; à huit, 4,03; à neuf, 4,54; à dix, 4,90; à onze, 5,32; à douze, 6,19; à treize, 6,93; à quatorze, 7,72; à quinze, 8,37; à seize, 9,01; à dix sept, 9,05; à dix huit, 10,77; à vingt, 11,03; à vingt cinq, 11,17; à trente, 11,16; à quarante, 11,40; à cinquante, 11,45; à soixante, 11,50; à soixante dix, 10,89; à quatre vingts, 10,45.

VARIETES.

UN CONTE DE GRENADE.

Par Washington Irving.

Il y avait autrefois dans Grenade un pauvre maçon qui fêtait avec grande exactitude toutes les solennités et tous les saints du Calendrier, sans compter St. Lundi qu'il n'avait garde d'oublier; malgré ce zèle pieux, il devenait de plus en plus pauvre et pouvait à peine gagner du pain pour sa nombreuse famille. Une nuit, il est tiré de son premier sommeil par un coup frappé à sa porte. Il ouvre et voit devant lui un prêtre grand et maigre, d'une physionomie cadavéreuse.

—Ecoutez, mon ami, dit l'étranger, j'ai souvent remarqué que vous étiez un bon chrétien, et je crois qu'on peut avoir confiance en vous; voulez vous entreprendre un ouvrage cette nuit même.

—De tout cœur, mon Révérend, à condition qu'on me paiera en conséquence.

—Vous le serez; seulement il faut consentir à vous laisser bander les yeux.

Le maçon ne fit aucune objection; le prêtre lui banda les yeux et le conduisit à travers des rues étroites et difficiles, à travers des passages sinueux jusqu'à la porte d'une maison où ils s'arrêtèrent. Le prêtre prit alors une clef, l'introduisit dans une serrure qui cria, et ouvrit une porte qui semblait fort pesante. Les deux hommes entrèrent, le prêtre referma et verrouilla la porte, puis guida le maçon à travers un corridor retentissant et une salle spacieuse jusque dans l'intérieur de la maison. Là il lui enleva le bandeau, et l'ouvrier se trouva dans une cour ou plutôt un cloître, faiblement éclairé par la pâle lueur d'une seule lampe.

Au centre de cette cour était le bassin desséché d'une ancienne fontaine mauresque; le prêtre ordonna au maçon d'y construire un petit caveau, et lui montra tout auprès des briques et du mortier préparés à cet effet. Le maçon travailla toute la nuit [illegible] pouvoir achever son ouvrage [illegible] avant le point du jour, le prêtre [illegible] mit une pièce d'or dans la main, lui banda de nouveau les yeux et le ramena vers sa demeure.

—Voulez vous revenir et achever [illegible]?

—Bien volontiers [illegible]

—Alors, demain à minuit [illegible]

... Le lendemain au soir [illegible] le prêtre [illegible] même [illegible] la veille [illegible] le maçon se remit à l'œuvre [illegible] achevé le caveau.

—Maintenant, dit le prêtre, vous allez m'aider à transporter les corps [illegible]

L'ouvrier [illegible]

[illegible]

Le maçon [illegible] n'entendit plus parler de la maison ni du prêtre; mais, chaque fois qu'il y pensait, il ne pouvait s'empêcher de regarder avec inquiétude.

—On a dit que vous étiez bien pauvre, mon ami.

—A votre service, et à celui du bon Seigneur, car je suis loin d'être riche.

—Je pense alors que vous seriez bien aise d'avoir quelque ouvrage et que vous le ferez à bon marché.

—A aussi bon marché que qui que ce soit dans Grenade.

—C'est ce qu'il me faut. J'ai une maison qui va se délabrant et qui ne me coûte en réparations plus qu'elle ne vaut; car personne ne veut l'habiter. Je suis donc contraint de la raccommoder et de la conserver le plus économiquement possible.

Le maçon fut conduit par son interlocuteur devant une grande maison déserte qui semblait tomber en ruines. Il traversa plusieurs chambres et plusieurs salles pour arriver dans une cour intérieure où son regard fut frappé par une ancienne fontaine mauresque.

—Il me semble, dit-il, que je suis déjà venu ici; mais c'est comme un rêve... Qui habitait autrefois cette maison, dites-moi?

—Que la peste l'étouffe! s'écria notre propriétaire: C'était un vieil avare de prêtre qui ne prenait soin que de lui. On le disait immensément riche, et n'ayant pas de parents, on pensait qu'il laisserait tous ses trésors à l'église; il est mort subitement; les moines sont venus pour prendre possession de son argent et ils n'ont trouvé que quelques pauvres ducats dans une bourse de cuir. Le malheur est tombé sur moi en vérité, car depuis sa mort le gredin continue à occuper ma maison sans en payer le loyer, car il n'y a pas de lois pour contraindre un mort! Le peuple prétend qu'on entend toute la nuit dans la chambre qu'il occupait, le tintement de l'or, comme s'il comptait encore son argent, et parfois aussi des plaintes et des gémissemens dans la cour où nous sommes. Vrais ou faussés, ces histoires ont donné à cette maison une mauvaise renommée, et personne ne veut l'habiter.

—Eh! bien, s'écria brusquement le maçon, laissez-moi habiter votre maison, sans me demander de loyer, jusqu'à ce qu'il se présente un meilleur locataire, et je m'engage à la restaurer et à faire disparaître les revenants qui la visitent. Je suis un bon chrétien et un pauvre homme, rien ne peut m'épouvanter.

L'offre du pauvre maçon fut acceptée sur-le-champ. Il vint habiter la maison avec toute sa famille et remplit sa promesse. Peu à peu cette vieille masure fut rendue à son premier état. On n'entendit plus la nuit le tintement de l'or dans la chambre du prêtre mort, mais on commença à l'entendre le jour dans la poche du maçon bien vivant. En un mot son aisance s'accrut rapidement au grand étonnement de ses voisins, et il devint l'un des plus riches de Grenade. Il donna de fortes sommes à l'église, probablement pour appaiser les scrupules de sa conscience, et ne révéla le secret de sa prospérité qu'à son lit de mort et seulement au fils qui fut son héritier.

RETOUR.

A Mme. L...., de St. E....

Mon cœur me l'avait dit: tout ame est sœur d'un ame.
As de Lamartine.

Je n'ai rien oublié de ce premier voyage;
J'avais seize ans alors: un peu plus de votre âge.
C'était dans ces vallons que vous guidiez mes pas;
Là, nous vînmes souvent votre bras sous mon bras;
C'est sous ce chêne vert que nous nous reposames,
Là nous avons causé des besoins de nos âmes,
Nous avons vu souvent le soleil se lever;
Ici mes souvenirs me font encor rêver;
Là, mon premier aveu s'échappa de mon âme.
Ce n'est qu'un nom [illegible] Madame.
C'était un nom bien doux auquel vous répondiez.
Un nom de jeune fille, un nom que vous aimiez.
Oh! depuis mon départ êtes vous revenue
Quelquefois vers le soir, dans la longue avenue
D'arbre en arbre chercher ces deux chiffres unis,
Que votre main tremblante avait gravés jadis?
Sur ce banc de gazon, oh! de moi Louise,
Quelquefois, en rêvant, vous êtes vous assise;
Il serait à tous deux:—En votre cœur, m'a-t-il,
Quelquefois en pleurant, suivi dans mon exil?
Pourtant si de loin je tenais ma parole,
Avez-vous effeuillé quelque branche de saule?
Les feuilles, sous vos doigts, heureuses de mourir,
Vous disaient, j'en suis sûr:—Il doit bientôt venir.
Et je suis revenu le cœur plein d'espérance;
Je vais donc oublier les larmes de l'absence;
M'enivrer des accents si doux de votre voix,
Vous entendre, vous voir, vous parler d'autrefois!
Voilà votre maison au haut de la colline
Portant à son côté son bouquet d'aubépine;
La charmille étalant son panache vermeil
Que caresse la brise et dore le soleil.
Voilà bien votre chambre et sa tenture verte,
Comme au jour du départ la fenêtre est ouverte;
Mais plus de voile blanc qui dans l'air agité,
Me dise:—Reviens donc absent tant regretté,
Me dise:—Je t'attends, je t'appelle, je pleure
Oh! quand donc du retour, Dieu sonnera-t-il l'heure?
De ces vallons, toujours combien l'aspect m'est doux!
Hélas! dans ces beaux lieux, rien n'est changé que vous!!!

Et vous me demandez pourquoi je suis si triste;
Pourquoi, seul ici-bas, on me blesse ou m'attriste?
Pourquoi me rappeler ces charmans entretiens
Où ma lisant vos vers, me demandant les miens,
Nos deux cœurs s'appelant liés par l'habitude,
Ensemble nous cherchions un coin de solitude?
Je n'ai pas, comme vous hélas! clos pour jamais
L'album du souvenir de ces jours que j'aimais;
Jours heureux et bénis qu'au passé je réclame,
Doux feuillets de ma vie écrits en lettres d'or,
Que mon regard ému veut parcourir encor.
Bouquet de souvenirs que fait l'espérance,
Que je veux fleurir l'amour, et qu'effeuilla l'absence!

HENRY.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

Navire Vaill[illegible] — Jordy.
Navi[illegible] — F Parrel.
N[illegible] — Kohn, Daron & co.
Bar[illegible], Marseilles — J P Bonnett.
Bric[illegible], Butler, New York — Bedford & Beck.
Brick [illegible], Atkins, Marseilles — J W Zacharie & co.
Brick Russia, McManus, Boston — S & J P Whitney.
Brick Rowse, Cady, Providence — G Bucklin.
Goël. Magnet, Kelly, Mobile — J H Ashbridge.
Goël. C W Breedwood, Tuer, Mobile — J H Ashbridge.
Goël. Van Buren, Babcock, St Marks — J W Stillwell & co.

ARRIVES.

Bateau de remorque Hudson, Davis, des passes ayant mis en mer les navires Gen. Washington et Rialto, a amené en mer les navires Gossypium, John Bolton, Tyrone et brick North. Il a laissé à la barre N E la 31 dernier à 4 heures du soir; brick Francis P Beck et deux goël. en rivière.

Bateau de remorque Shark, Martyn, de la passe NE, ayant mis en mer les navires Denmark, Georgiana, et brick Triumph, a amené en ville le navire Jane Ross et barque La Fortune—a laissé la barre la 31,—rien en vue.

Bateau de remorque Hunstville, Davis, de la Balize, ayant mis en mer la barque Christopher, a amené en ville nav. Ocmulgee, brick Francis Ashby, goëlettes Porto Rico et Augusta—a laissé la passe S O le 31 au soir—un navire en vue.

Bateau de remorque Tennessean, Paulding, de la passe N E, ayant mis en mer la Ville de Bordeaux, barque B Mexick, brick Union et goël. P Arnet, a amené en ville le navire Ebro et brick Brilliant.

Bateau de remorque Grampus, Williams, des passes —ayant amené en, ce port nav. Meridian, br Edouardo et Isabel.

Navire Meridian, Williams, 4 nov. de Brême.
Brick Edouardo (esp), Perez, 12 jours de la Havane.
Brick Isabel, Hamilton, from Hamilton (Texas).
Navire Tyrone, Spear, 23 jours de New York.
Navire Ocmulgee, Leavitt, 18 jours de New York.
Navire John H Bolton, (An) Toulon, 24 oct. de Liverpool.
Navire Gossypium, (An) Brown, 1er novembre de Liverpool.
Navire Ebro, Peet, de Galveston (Texas).
Navire Jane Ross, McIntosh, 6 oct. de Liverpool.
Barque française La Fortune, Lemaire, 74 jours du Havre—Vatinel & Porta.
Brick Francis Ashby, Randall, de la Vera Cruz 22 décembre.
Brick Brilliant, Hepburn, [illegible] jours de New York.
Brick North, Crawford, [illegible] de Galveston.
Goëlette Augusta [illegible], Barnes, [illegible] de Galveston.
Goëlette Porto Rico, 6 jours de Galveston.
Goëlette Prouot, Mason, de la Mobile.
Goëlette Judge Hickcock, Hathaway, de la Mobile.
Goëlette Joséphine, Brown, de la Mobile.
Steamer Little Red, Price, de St. L[illegible] chargé de produits.
Steamer Levant, Laurent, de [illegible] avec du coton, &c.
Steamer Baton Rouge, [illegible] avec du coton, &c.
Steamer P. Miller, Hunter, [illegible] avec du coton, &c.
Steamer Shylock, McGowan [illegible]
Steamer Washington, Hart, [illegible]
Steamer Smelter, Mitchell, [illegible]
Steamer Brian Boroihme, Edw[illegible] de Shreveport.
Steamer Clinton, Stratton, [illegible]
Steamer Maitlandsville [illegible]
Steamer Cado, Davis, de F[illegible]

MÉMORANDA.

Barque Ann Eliza, de N. [illegible] à Vera Cruz le 28 déc. goël Caledonia, [illegible]
Steamer Washington a [illegible] la barre le 27, la rivière baissait.
Le steamer Caddo a laissé Lo[illegible] le 20 déc—il y avait 4 pieds et demie d'eau [illegible] passé le steamer Victoria, pou[illegible] au dessous de Commerce.

New York, déc. 20—A[illegible] Havre, 5 novembre.
Les navires [illegible]

[illegible]

CONVOCATION D'UNE ASSEMBLÉE WHIG.

Les whigs de la Nouvelle-Orléans sont priés de se réunir dans la Rotonde de la Bourse St. Louis, le samedi, quatre janvier prochain, à sept heures du soir, dans le but de [illegible] les délégués à la convention [illegible] de Harrisburg et pour adopter d'autres [illegible] les plus propres à assurer le succès de la cause whig dans la Louisiane.

Thomas Urquhart	James Erwin
R. Anderson	Pillie Peyton
R. H. Ogden	Felix Garcia
Joshua Baldwin	P. Cavellier
S. J. Peters	Charles F. Hozey
R. J. Forstall	Wm. Freret
James Hopkins	Pelee Rapp
P. Bucknner	Wm. De Buys
J. P. Fraret	Wm. L. Hodge
A. Hoa	P. Landreaux
Henry Lockett	D. P. Burlin
H. A. Bullitt	O. P. Jackson
W. C. C. Claiborne	J. P. Cabonger
E. Yorke	James Dick
A. Cavelier	Jacob Willett
J. B. Du Garry	A. Masureau
Toledano	J. B. Arnaud
The dore Guyol	A. Carriere
G. Ortiz	A. O'Dubigg
G. Mastien	J. H. Caldwell
P. Rutet	Edmond Forstall
Lucien Hermann	John Mountfort
Alex Bullitt	F. S. Rapp
G. L. Ferriere	Aug. Viavant
A. W. Pichot	Howard Henderson
P. Pilie	John G. Gaines
John McDaoh	Wm. Henderson
John B. Byrne	S. V. Sickles
Samuel Hermann	S. E. Reit
E Sheridan	Japhet B. Day
Benet Co.	Wm. Clark, Jr.
Frederick Bulsoul	C. W. Denton
J. J. Laneaux	Manuel Garcia
W. J. Whiting	John Perry
B. Bonny	Edward Hassaler
Benjamin Whitney	J. B. Walton
Wm McCawley	C. G. Gainer
J. P. Whitney	Guthbert Bullitt
J. W. Zacharie	F. Wharton
Peter Conrey, jr.	E. D. Hyde
H. S. Buckner	T. R. Hyde
Wm. M. Beal	Edward C. Storm
Robert H. McNair	L. Chittenden
Carey Robinson	Wm H. Dakin
E. E. Parker	R. J. Palfrey
Geo. Morgan	E. Hyde, jr.
N. N. Wilkinson	R. R. Beln
H. Lavergne	J. P. Freeman
C. O. Williams	John D. Marsh
J. L. Florance	Buxton Layton
Joseph A. Beard	L. J. Lyons
Benjamin Levy	Evariste Blanc
R. Layton	Chs. Boudousquié
L. Matthews	U. Bouligny
T. G. Hunt	A. Durcantel
Randal Hunt	H. Peychaud
J. P. Benjamin	Omer Fortier
J. H. A. Frost	Jules Dejan
Montilly	Wm. J. Moffat
P. A. De Buys	James B. Walton
G. Durel	Joseph Cockayne
A. A. Peychaud	Wm. Turner
S. E. Forstall	H. Cantrelle
Benj. Kendig	A. K. Van Rensselaer
Aug. Delassus	Daniel E. Colton
V. Allain	Theodore Shute
C. Tremoulet	Wm. Squier
L. E. Forstall	J. N. Chambers
A. Chatiguier	J. A. Woods
A. Labauclette	Samuel Stewart
James Stewart	James Collins
G. A. Freret	John M. Hall
G. Miltenberger	R. Richards
James Reed	T. M. Kones
Lewis St. John	David Sidle
J. Wightman Smith	Wm. McKean
Wm T Hepp	Phillip Lafonta
John Gibson	John J Haswell
W G Snethen	L U Gainnie
E D C Wood	S H Turner
Geo K Rogers	D O Morphy
Anthony Parker	John M'Donald
D C Waterman	R Brenan
A E Crane	C A Luzenberg
Geo W Boyd	John F Miller
James Knettle	H Cantrelle
Jacob Ott	Jno B Leefe
S H Bullen	George Bedford
Jno H Ellerson	E E Tracy
E Whittemore	Ralph Hubbard
L R Gainne	Robert Spedden
D C Hotchkiss	Wm H Simmons
James B Diggs	Ira S Holden
John Brainard	W Malcolm
W G Freeland	A F Burt
Mortimer Turner	F Lane
E. D. Turner	Geo. Bucklin
G. Dorsey	James C Parker
B. G. Tenney	Theodore Rian
S. L. Levy	G. M. Lee
N. Duperu	Thos. D. Gallaher
J. A. Barelli	James H. Dakin
Wm H. White	A. Baggett
George R Beard	Wells Carrington
E. B. Harris	Aret. Hill
John C. O. Grady	A. P. Simpson
J. C. Lavillebeuvre	Sexton Richard
A. B. Ringgold	Abram Howell
J. F. Nelson	D. Williams
A. T. Pickrell	D. W. Lloyd
Isaac Bridge	Alvin Eldy
A. S. Watsman	Luther Holmes
G. W. Sully	J. Bucknell
L. Feraud	Wm. H. Sumner
Victor Burthe	I. Wells
Henry Greenelly	S. S. Goodman
Carlisle Pollock	Wm. Grant
A. Chiapella	E. Sprague
H. B. Eggleston	L. A. Levy
J. Magne	A. P. Bird
Chs. Guesnard	J. H. Cohen
Samuel Hardy	E. L. Bruce
J. W. Marks	E. A. Tyler
J. Nicol	Henry Harvey
Wm. Florence	C. H. Mecker
S. Jacobs	P. McLean
A. Pierce	Wm. M. Lewis
S. H. Gleen	R. Toll
O. H. Blackwell	S. D. McNeill
H. H. Hatch	Wm. M. Carter
J. Small	Aaron Bird
M. T. Whiting	W. N. Marvin
Philip Simms	Isaac Bell
W. H. Talbot	L. Schmidt
O. Carey	F. Johnson
N. Montross	Maurice Hurley
J. Waterman	D. B. Woodruff
E. Lyman	J. Tarbe
H. H. June	F. Larkin
A. D. Crossman	S. Owen
C. L. Bell	R. D. Williamson
Henry G. Stetson	W. H. Watson
William Fell	John T. Crane
Charles B. Smith	John Tracy
Thos. O. Moux	P. H. Gallwey
J. P. Todd	S. Gleed
Geo. Moore	A. H. Inskeep
Z. Taylor	G. W. Kendall
H. D. Keen	T. W. Collins
E. Williams	W. Smith
G. W. Parmley	A. Cohen
L. J. Parmley	G. Sellers
H. G. Barclay	Edward Davis
M. Musson	N. Delaplaine
A. Longer	M. D. Cooper
H. Burr	W. S. Mount
[illegible]	F. O. Sorbé
Samuel Bell	James C. Dunham
N. D. Dudley	A. Jourdan
C. H. Tansy	G. H. G. Heartt
E. F. Jenkins	D. J. Ricardo
Thomas Curry	James A. Hopkins
C. M. Jones	John McDonnell
C. Mink	S. W. Dalton
Andrew Oliver	F. W. Colquhoun
Geo. McCollam	Victor B. Waldron
J. Mushaway	Samuel Boyd
N. C. Folger	H. Kennedy
Charles Millard	S. D. Blanchard
C. C. Collins	Wallace Sigerson
P. Fanning	William Porter
Heartwell Read	Joseph Andrews
David Marston	J. N. Hawthorn
James H. Field	John Crosby
James Evans	Samuel Whitney
G. A. Pynchon	Edward Lauve
Nathan Jarvis	Geo. E. Richardson
John McAndrews	Victor David
Joseph Lovell	Baldwin Brower
Henry Florance	J. Guillot
W. F. Jones	E. Guillot
Benjamin Florance	C. A. F. Rondeau
M. F. Levy	Charles Bourcier
Henry Jones	J. Gonlon
William Abbot	S. Hermann jour
M. Robillard	Andrew H. Clayton
H. Buckman	Wm. J. Andrews
Henry Latakin	Frederick Frey
Jonathan Alston	D. Aiken
Louis A. Nadaud	G. W. Huntington
R. B. Sykes	M. Caruthers
J. Maurice	Charles Dolen
Wm. E. Florance	Elbert H. Wilkinson
W. N. Martin	L. Robertson
Charles Doane	D. Vean
Thomas Banks	R. Preaux
J. W. Staunton	A. Fernandez
M. Gruzat	A. Rieffel
A. Blundeau	F. Corryalles
H. Lieaument	T. Cousin
Louis A. Barberin	E. J. Roman
Francis Layet	F. J. Forstall
A. Guillot	A. Fortier
M. Barnett, sen.	Marsoudet
G. Bullock	P. A. Ducros
C. Pierto	P. A. Guillotte
H. Baird	F. E. Loreiller
	L. Valeton
	J. Bossier
	C. W. Cammack
	D. Martin
	Francis Cook

RECAPITULATION DES VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par Beard et Kendig, à 10 heures, au No. 68, rue de la Commune—Marchandises sèches avariées.

Par les mêmes, au magasin au coin des rues Poydras et Tchoupitoulas, à 10 heures—30,000 morus multicaulis.

Par Duillet et Delassus, à 4 heures et demi—Le contenu du café Albion.

Par R. B. Sykes, au magasin sous la Bourse St. Charles, à 6 heures et demi du soir—Une collection de livres.

Par L. A. Garidel, au No. 50, rue Toulouse, à 10 heures—Marchandises sèches.

Par Beard et Kendig, sur la Levée, au bas de la rue Canal, à 10 heures—Groceries.

Par J. B. Blache, sur la Levée, en face l'hôtel des Monnaies, à 4 heures—Fruits, vins, liqueurs, eau de vie, &c.

Nous sommes autorisés à annoncer que Mr. Frederic Buisson à la requête d'un grand nombre de ses concitoyens, se porte candidat à la place de Maire. Il recevra le vote de nombreux partisans. 27d

Monsieur, l'Editeur,

Veuillez annoncer dans votre estimable journal que le COLONEL CHS. CUVELLIER, cédant aux vœux exprimés publiquement par un grand nombre de ses concitoyens est candidat pour la Mairie à la prochaine élection.

24 déc—1y — VOX POPULI.

Messieurs les Editeurs,

Ayez la bonté d'annoncer Mr. JOSEPH KENNEDY, comme candidat pour maire de la ville, à la prochaine élection, et il sera soutenu par
UN GRAND NOMBRE DE VOTANS.

Nous sommes autorisés à annoncer qu'à la demande d'un grand nombre des citoyens des trois municipalités, M. WILLIAM FRERET, a consenti à se présenter comme candidat à la place de maire à la prochaine élection.

Messieurs les Editeurs.

Vous êtes priés d'annoncer dans votre estimable journal que LOUIS U. GAIENNIE, Ecr. sera soutenu comme maire à la prochaine élection, et qu'il obtiendra les votes des
1ère, 2de et 3ème MUNICIPALITES.

Falleció ayer á las 8½ de la mañana á los 59 años de edad, D. RAMON COLMENERO. Sus amigos y los de D. Mariano Rivas son convidados para asistir á sus funerales que se harán esta tarde á las 10½, partiendo de su casa de D. J. M. Caballero, esquina de las calles Douana y Dauphine.

Décédé hier à huit heures et demie du matin, à l'âge de 59 ans, D. RAMON COLMENERO. Ses amis et ceux de D. Mariano Rivas sont invités d'assister à ses funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures. Son corps est exposé chez Dn J. M. Caballero à l'encoignure des rues Douane et Dauphine.

[illegible] Doen & Cramer, 50 Bienville st.

DERNIERES DATES.

New-York	déc 23	Liverpool	nov 14
Boston	déc 21	Londres	nov 14
Philadelphie	déc 24	Paris	nov 12
Washington	déc 24	Havre	nov 14
Baltimore	déc 23	Bordeaux	nov 9
Charleston	déc 26	Madrid	nov 2
Vera-Cruz	déc 22	Marseille	nov 8
Mobile	déc 31	Havane	déc 27
Madrid	déc 25	Hambourg	nov 27

COMMERCIAL.

NEW YORK, 19 [illegible] déc.
[illegible]

Cours des transactions [illegible] les cotons et les céréales [illegible]

Change domestique.
Sur Philadelphie et Baltimore
Richmond
Charleston
Savannah
Augusta
Macon
Mobile
Nouvelle-Orléans

Montant des espèces reçues hier de Vera-Cruz par le brick Frances-Ashby.

F. Tio	$25,000
Schmidt, Werner & Co	11,000
H. O. Gildemeester	5,000
Blanchard, Eimer & Co	6,000
Kohn, Daron & Co	2,000
H. C. Cammack	1,250
E. Salnet	202
J. W. Zacharie & Co	1,400
J. R. Wolf	900
F. de Lizardi & Co	900
Hagedorn et Crauder	371
A ordre	1,000
	$54,323

JE soussigné, Hermogène Cantrelle, nommé par Mr. Lucien Hermann, Notaire Public, pour être présent et voir déposer dans la roue qui doit servir au tirage de la Grande Loterie de Propriétés, fonciers dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, tous les numéros, qui ont été déposés, certifie par les présentes, que j'ai assisté comme témoin, au dépôt de chacun des numéros, qui a été fait aujourd'hui dans la dite roue, et que les dits numéros ainsi déposés, ont été préalablement exposés aux regards du public.

Numéros déposés, jusqu'à ce jour, 27,300.
Nouvelle-Orléans, 2 janvier, 1839.
3 jan (Signé) H. CANTRELLE.

JE soussigné, Lucien Hermann, Notaire Public, certifie par les présents que Mr. Hermogène Cantrelle a été nommé par moi, pour assister comme témoin au dépôt des numéros dans la roue qui doit servir au tirage de la grande Loterie de Propriétés foncières dont Messrs. Schmidt et Hamilton sont directeurs, et qu'après avoir fermé la dite roue et y avoir apposé mon sceau, j'en ai pris la clef pour être gardé par moi jusqu'à la prochaine ouverture de la dite roue.
Nouvelle Orléans, 2 janvier, 1839.
3 jan — LUCIEN HERMANN Not. Pub.

COMITE D'ARBITRAGE,
Pour le mois de Janvier.
MM. J. W. ZACHARIE.
C. ADAMS JR.
W. H. AVERY.
J. A. AMELUNG.
TH. BARZETT.
J. B. BYRNE.
3 jan — GLENDY BURKE.

Compagnie d'Assurance de l'Atlantique, N. Orléans; 1er Janvier 1840.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu lundi, 13 janvier, maison Musson, rue Canal, no. 24, conformément aux prescriptions de la charte.

3jan—1t — CHAS. BRIGGS, secrétaire.

ASILE DES ORPHELINES DE MILNE.

LES Souscripteurs à cette institution, sont prévenus qu'une élection de directrices pour l'année, 1840, aura lieu lundi, prochain à midi, chez Mme. J A. Merle, rue Conti.

Les personnes qui désirent favoriser cette institution sont prévenues qu'elles auront le droit de voter pour élire les directrices du dit asile, en payant la somme de dix piastres, selon l'article 2ème. de l'acte d'incorporation STEPHANIE BIGOT, secrétaire.
3 janv—2

BANQUE DES NEGOCIANS,
Nlle-Orléans, 2 Janvier 1840.

VERS le 1er du mois d'octobre dernier, la Banque a été volée de $22,000 en ses propres billets, consistant en $20,000 de billets de $100 et 1,000 de $10 et 1,000 de 5. La circulation de nos billets de $100 était presque réduite au montant de la somme volée. La banque a refusé de payer les billets de ce montant [pour le moment] dans l'espoir que ce retard conduira à la découverte du voleur.

Cette communication vous est adressée tant pour vous informer de cette résolution de la Banque que pour vous aider à la remplir en refusant de recevoir nos billets de $100 jusqu'à nouvel ordre.
3 jan — ROBERT COPLAND, caissier.

AVIS—La Société qui existait sous la raison de T. Mossy & Garidel, pour les affaires d'encan, est dissoute par consentement mutuel, depuis le 31 décembre dernier. Le sieur L. A. Garidel est chargé de la liquidation de la dite Société, et continuera le même genre d'affaires pour son compte et en son nom.
3 janv—3 — T. MOSSY. L. A. GARIDEL.

A VENDRE—Un excellent domestique de maison, âgé d'environ 28 ans, créole du pays, parlant anglais, français et espagnol, bon conducteur de dray et s'entendant parfaitement aux travaux d'un magasin de rapports, il est garanti et recommandé sous tous les rapports.
Conditions—comptant. S'adresser à
3 jan—4 — S. GUINAULT.

ENCANS DE CHEVAUX ET VOITURES.

LE public est respectueusement informé que j'ai pris aujourd'hui des arrangemens avec M. Guillotte, encanteur spécial pour la vente des chevaux et voitures, que ces ventes auront lieu tous les samedis régulièrement à 11 heures du matin au Tattersal's yard, rue St Charles. Toutes les personnes qui auraient à vendre des chevaux, bêtes à cornes et voitures sont priées d'en donner la description au bureau de l'encan, No. 58, rue de la Commune, le jour avant la vente.
3 jan — J. A. BEARD, Encanteur.

AVIS—Le public est par le présent averti de ne pas négocier un billet tiré par Dan'el Goodman, à l'ordre et endossé par Isaac N. Marks, en date du 9 novembre 1839, à cinquante jours de date, pour la somme de cinquante-sept piastres, attendu que le paiement en a été arrêté. Ce billet a été enlevé de la poche du soussigné, hier soir.
3 jan—1 — ISAAC N MARKS.

MR. CHARLES SAVORY, gradué dans une université du Nord, désirerait consacrer une ou deux heures le matin et autant le soir, à donner des leçons à des Français qui voudraient apprendre l'anglais. Il préférerait que ce fût à des étudiants et il leur donnerait des leçons dans leurs chambres.

On prie de déposer les réponses à la boîte No. 429, au bureau de la poste.
3 janv—2 — CHARLES SAVORY.

CENT barillets beurre de l'ouest à vendre par
M. ROBITAILLE,
3 janv—2 — 50 Commune.

ON donne avis par le présent que lundi, 6 de janvier 1840, il y aura une assemblée générale des membres de la société pour le soulagement des enfans mâles orphelins, qui sera tenue au bureau de caissier de la compagnie de la Banque et du Canal. Cette assemblée aura pour objet d'élire huit directeurs de la dite institution durant la présente année.
GREEN B. DUNCAN, Secrétaire.

Les personnes des deux sexes qui s'intéressent à cet établissement, sont priées de vouloir bien assister à un examen des écoliers qui y aura lieu à deux heures du matin.
3 jan — GREEN B. DUNCAN, Secrétaire.

CHARRUES—160 assorties à vendre par
3jan — JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

ROUES de diable—3 paires avec leurs appareaux
3jan — JAMES D. DENEGRE, 16 Douane.

A VENDRE—50 rames papier d'enveloppe pour chancellerie.
FROST & co, 8 Douane.

ECHANTILLONS de couleurs—15 rames papier pour des échantillons ayant 30 pouces sur 36.
3jan — FROST et co, 8 Douane.

CIMENT—100 barils ciment hydraulique romain; 50 barils préparés à la chaux, article nouveau, à vendre par
3jan — J. B. BAILEY, 14 Bienville.

POMMES—50 barils à vendre par
3ind — W. C. TOMPKINS & co, 66 Camp.

SEL ET CHARBON—30 sacs sel et 90 tonneaux charbon à vendre par
WILLIAM G. HEWES & Co, rue Natchez.

CARREAUX de Vitres—300 caisses de 10 sur 14, 12 à 18, venant de Pittsburg.
250 caisses do de Philadelphie, de 8 sur 14 à 18 sur 18, à vendre par — JARVIS & ANDREWS,
3 jan — enc. Commune et Tchoupitoulas.

PEINTURES de couleur à l'huile—400 barillets, jaune, rouge, brun, vert, noir, peinture plâtre.
JARVIS & ANDREWS,
3 jan — enc. Commune et Tchoupitoulas.

ESSENCE de Terebenthine—20 barils de Philadelphie, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
3 jan — enc. Commune et Tchoupitoulas.

HUILE de Castor—15 barils, à vendre par
JARVIS & ANDREWS,
3 jan — enc. Commune et Tchoupitoulas.

TOILE épaisse d'Emballage, nouvellement reçue et à vendre par — ANDREWS & BROTS.
3 jan — 50, Camp.

CLOUX—400 barillets assortis, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 jan — 80, rue des Magasins.

ESSENCE DE TEREBENTHINE—16 barils à vendre par — WOOD & SIMMONS,
3 jan — 80, Magasins.

HOC Mousseux—50 caisses, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 jan — 80, Magasins.

REGLE—20 barils, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 jan — 80, Magasins.

RUM de la Jamaïque—5 barriques, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 jan — 80, Magasins.

SEL—1000 boisseaux fin et commun de Liverpool en lots convenables aux acheteurs, à vendre par
3 jan — ALEX PARK, 91, Commune.

SEL—5000 boisseaux sel des Iles Turques, en sacs de 2 boisseaux à vendre en lots convenables aux acheteurs, par — ALEX. PARK,
3 jan — 91, rue de la Commune.

TRAITES sur Paris à vendre par
3 janv—6 — BLANCHARD, EIMER & Co.

TRAITES sur Marseille à vendre par
3 janv—6 — BLANCHARD, EIMER & Co.

BŒUF—10 1/2 barils mess bœuf et 2 do à vendre par — G. DORSEY,
3 jan — 44 Levée.

FARINE—30 barils whiskey, 150 barils rectifié.
G. DORSEY,
3 jan — 44 N. Levée.

JAMBONS—20 tonneaux jambons sur toiles, et 20 côtés. — G. DORSEY,
3 jan — 44 N. Levée.

CHAMPAGNE—27 paniers, et 11 caisses,
3 jan — E. & I. ANDREWS, 25 Gravier.

BLANC DE BALENE—150 caisses, 25 caisses Ale et Porter, 70 rouleaux cordes à vendre par
3 jan — FOSDICK & RASINS, 70 Camp.

TRAITES sur New York, depuis 500 jusqu'à $5000, à vendre par
3 jan — E. BREWSTER & Co, 39 Canal.

TRAITES sur Philadelphie, en somme de 1500 à $5000, à vendre par
3 jan — E. BREWSTER, 39, Canal.

SOUVERAINS et Or de France, à vendre par
3 jan — E. BREWSTER & Co, 39, Canal.

TABAC—20 boucauts Kentucky, à vendre par
3 jan — R. GRONING & CO, rue des Magasins.

TRAITES sur New York, Paris et la Havane, à vendre par — R. GRONING & CO,
3 jan — rue des Magasins.

PIERRES PLATES—8000 pieds en débarquement du navire Flavius, de New York, à vendre par FOSDICK & RASINES, 70, Camp, 3 janv.

GENIÈVRE de Hollande—30 pipes à vendre par
W. C. TOMPKINS & Co.
3 jan — 66 Camp.

BRIQUES—250 tonneaux de Caroline.
J. A. BARELLI,
61 Commune.

LOTERIE
De Caldwell, Oakey et Pritchard.
DEUX MILLIONS!
Billets en vente au Bureau de Loterie de [illegible]
Prix: [illegible] $20 chaque.
Arcade du Théâtre [illegible] St. Charles.
3 janv—1t

Tirage officiel de la Loterie de l'Union, Classe No. 1. 77 21 67 48 64 14 45 49 19 41 11 61 62 63

LOTERIE DU COLLEGE DE LA LOUISIANE.
Classe A.

Devant être tirée Samedi 4 janvier à 4 heures A. M. à l'Arcade du Banks, rue des Magasins.
J. K. MEAD, Directeur.
[75 numéros—10 sortant.]

PROGRAMME.

1 prix de	$40,000	$40,000
1	10,000	10,000
1	5,000	5,000
1	4,000	4,000
1	3,000	3,000
1	2,850	2,850
1	2,050	2,050
10	1,000	10,000
1	1,750	1,750
1	1,600	1,600
20	1,000	20,000

Billet $10—Demi billet $5—Quart de billet $2 50.
Paquet de 25 billet pour $350, garantis tirer au moins $120 et pouvant gagner les quatre gros lots. Coupons en proportion.
Certificats de paquets $148 et coupons en proportion, à vendre au bureau du Directeur, coin des rues Magasins et Commune et au No. 8, Banks' Arcade.
3 janv

Tirage Officiel de la grande loterie d'Etat, Classe 116.
65 33 12 42 67 18 6 49 53 69 62 30

GROS LOT DE 12,000.
BILLETS SEULEMENT $3 00.
CLASSE No. 70 Extra.
GRANDE LOTERIE DE L'ETAT.
Autorisée par la Législature de l'Etat.
Devant être tirée Vendredi 3 Janv. 1840, à 6 1-2 heures de l'après-midi, à l'Hôtel de la Cité, rue de la Commune.
S. DAVIS & Co., Directeurs.
90 numéros—15 sortant.

PROGRAMME

1 Lot de	12,000	12,000
1	4,000	4,000
1	2,500	2,500
1	2,000	2,000
1	1,650	1,650
1	1,600	1,600
6	1,000	[illegible]

Billet entier $3 00—Demi $1 50—Quart 75 cts.
Paquets de 30 billets pour $90 00 garantis devoir tirer au moins $45.
Paquets de 30 demi billets pour $46 00 garantis devoir tirer au moins $22 50.
Paquets de 30 quarts de billets pour $22 50, garantis devoir tirer au moins $11 25.
Pour paquets ou simple billets, s'adresser au bureau des Directeurs, No. 16, rue de Chartres, et au coin St-Louis et Chartres. — 3 jan

QUARTIER GENERAL
DE LA LEGION DE LA LOUISIANE.

Nouvelle Orléans, 30 Déc. 1839.
ORDRE DU JOUR.

CONFORMEMENT à la Loi, la Légion de la Louisiane prendra les armes le mercredi 8 janvier 1840, et se réunira sur la Place d'Armes, en grande tenue d'hiver, à 9 heures et demie précises du matin, pour célébrer l'anniversaire de la glorieuse journée du 8 janvier 1815.

La Légion se formera en ligne de bataille à dix heures. En conséquence, le colonel commandant recommande aux chefs de corps la plus rigoureuse exactitude à se rendre sur le terrain à l'heure précitée.

Le sept au soir, au coucher du soleil, et le huit à son lever, il sera tiré un salut national.

Le major d'artillerie est spécialement chargé de la stricte exécution du présent ordre.

Le colonel commandant ayant remarqué avec peine le peu d'empressement manifesté par la plupart des officiers de l'état-major de la Légion à se rendre aux revues, les invite, de la manière la plus particulière à mettre à l'avenir plus de zèle dans l'accomplissement de leurs devoirs.

La Compagnie des Cazadores d'Orléans, capitaine Viosca, se rendra sur la Place d'Armes à neuf heures, en occupera les portes, fera fermer les grilles, et veillera strictement à ce que le terrain de la revue ne soit pas inutilement occupé.

Les officiers supérieurs commandant les corps de toutes armes, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent ordre.

Le colonel commandant, — CUVELLIER.

Pour copie conforme,
L'Adjudant major de la Légion,
31d — C. MASSIEU.

QUARTIER GENERAL,
1re division de la Milice de la Louisiane,
Nlle-Orléans, 2 janvier 1840.

Ordre de Division
Ordre No 1.

Premièrement—Les Compagnies en uniforme appartenant à la première division qui s'offriront pour le service, se tiendront prêtes à se former sur la Place d'Armes, à l'arrivée du général Jackson pour l'escorter.

Deuxièmement—Le bataillon d'Artillerie fournira un détachement pour tirer un salut national aussitôt que l'on aura reçu la nouvelle de son arrivée, et ce salut sera le signal auquel l'escorte devra s'assembler sur la Place d'Armes.

Troisièmement—Les officiers commandant la Légion de la Louisiane et le bataillon de Washington, levront comme indiqué [illegible] un quartier [illegible] les personnes [illegible] au général de la division, le canon à 6 heures du soir [illegible] et Compagnie qui se seront offertes comme volontaires.

Par ordre du major-général Wm DeBuys.
JOHN L. LEWIS,
3 jan—2 — Aide de Camp

LEGION DE LA LOUISIANE.
Ordre du Jour

Conformément par ordre de M. le Major Général, commandant la 1ere division en date de ce jour, Messrs les chefs des corps composant la Légion, prendront les mesures nécessaires pour assurer la rigoureuse exécution de toutes les dispositions de l'ordre précité[illegible].

MM. les officiers [illegible]

Nlle-Orléans, 2 janvier 1840.
Le Colonel commandant, CH. CUVELLIER.

QUARTIER GENERAL DE LA 1ere DIVISION DE LA LOUISIANE

Nouvelle Orléans, 1er Janvier 1840.
Ordre de la Division No 2.

1o. La Légion de la Louisiane et le Bataillon de Washington s'assembleront le 8 janvier [illegible] sur la Place d'Armes [illegible] pour la célébration de cette journée [illegible].

2o. Des ordres ultérieurs seront transmis à chaque corps des dispositions arrêtées pour la cérémonie autant que complétés par les diverses autorités.

Par ordre du major-général W. DeBuys.
3jan — ADOLPHE CUVELLIER, aide-de-camp

JEUNE GARDE A CHEVAL!!

La Compagnie montera à cheval Mercredi prochain, 8 du courant, à 9 heures et demie précises du matin, et se réunira place du Cirque, à l'extrémité de la rue d'Orléans, équipement et harnachement complets.

Par ordre du capitaine,
3 jan — C. BACON, Maréchal des logis chef par intérim.

DRAGONS D'ORLEANS—1814 et 15.

LA compagnie montera à cheval mercredi, 8 janvier, en grande tenue d'hiver, pour célébrer ce jour mémorable. Le capitaine ose espérer que tous les membres seront présens à cette revue, et s'y réuniront à 8 heures et demie précises sur la place du cirque. Par ordre du capitaine,
FELIX LAMBERT,
3 janv — maréchal des logis chef.

VOLTIGEURS! Attention!!!

La Compagnie prendra les armes Mercredi prochain, 8 du courant, pour célébrer l'anniversaire de la mémorable bataille de ce jour.

Equipement complet, [illegible] et veste blanche.

La plus grande ponctualité [illegible]
Par ordre du Capitaine,
3 jan — E. BRELET, sergt. major.

MOSCHETTIERI DI MONTE VERNON

La Compagnia [illegible] Domenica [illegible]

3 jan—3 — MICHEL [illegible]

GARDES D'ORLEANS. Attention!

[illegible]

du 8 janvier 1815

[illegible]

3 jan — ANT. DUBUC, sergent major.

CAZADORES DE ORLEANS. Atencion!!

La Compañía se reunirá el Viernes proximo 3 Enero 1840, a las 6 de la noche en el local de l'antiguo convento de las Ursulinas calle Conde.

Se recomienda la exactitud a todos los miembros.
Nueva Orleans, 30 de diciembre de 1839.
De orden del Capitan,
31d — F. A. GARCIA, sargento primero.

CAZADORES DE ORLEANS Atencion!!

La compañía se reunirá el Miercoles, 8 de enero a las ocho y media de la mañana con armamento completo, casaca y pantalon de pelo para celebrar el dia inmemorable del 8 de Enero, del año 1815. Se recomienda la mayor asistencia y puntualidad á las 10 en la plaza de Armas.
De orden del Capitan,
F. A. GARCIA,
1 enero — sargento primero.

A LOUER pour le dix huit du courant le magasin occupé présentement par monsieur de Miranda, situé au No. 113, au coin Bourbon, entre St. Louis et Conti.
S'adresser à R. BRUGIER, 9, St. Louis. 3 janv

AVIS—Le soussigné a reçu depuis peu d'Europe et du Nord un envoi considérable de chapeaux parmi lesquels se trouvent des chapeaux de la paille tressée de Florence, à l'Orientale, à la Victoria et une variété d'autres articles—Aussi un petit envoi de feuilles d'or [illegible] J. BRENT CLARK, 43, rue de Chartres.
3jan

MAQUEREAUX—6 barils no. 3, 200 ballots foin 1/4, 1/2, 10 barils pommes de terre, barils blancs, cidre de New York en barils, 174 balles foin, barils patates du Nord, à vendre par
3 jan — N. D. CHAMBERLIN, 40, Gravier.

FARINE—30 barils, nouveaux anciens et prime grains, 300 barils nouveau lard en feuilles, 60 barils whiskey rectifié, à vendre par
3 jan — S H MULLEN, 17, Poydras.

GENIÈVRE de Hollande—12 barriques de Genièvre première qualité déposées au magasin de la Douane ayant droit au drawback.—Aussi un assortiment de gulgnolet et d'autres liqueurs venant directement de Dantzic.—100 rouleaux de grosse toile de Pologne, propre à emballer le tabac, etc. à vendre par — JEAN H. MARTINSTEIN,
3 jan — 122, Royale.

TRAITES sur New-York et Boston, à 10, 31 et 61 jours de vue, à vendre par
EDW. AUSTIN & JOHN ELDGE,
31 — 80, rue Gravier.

AMUSEMENS.

THEATRE D'ORLEANS.

Vendredi, 3 Janvier 1840,
La seconde représentation de
JOCKO
ou
LE SINGE DU BRESIL,
Ballet pantomime en 2 actes, de Mr. Petipa, maître du ballet.

UN DIVERTISSEMENT.
Composé de la manière suivante:
1o. Une Anglaise, par Mr. Klischnik. 2o. Un pas de Trois, par Mlle. Lioutte, Mlle. Déjardin et Mr. Keiffer.

99 MOUTONS,
Vaudeville en 1 acte.

MOIROUD ET COMPAGNIE.
Vaudeville en 1 acte.
Ordre du Spectacle:
1o. Moiroud; 2o. Le Divertissement; 3o. 99 Moutons; 4o. Jocko.

THEATRE ALLEMAND.

LE directeur a l'honneur d'annoncer au public qu'il a disposé l'établissement ci-dessus pour donner un BAL de souscription tous les Samedis.

L'ouverture du dit Théâtre-aux-bals.

Le premier Bal aura lieu ce soir, samedi, 28 décembre 1839.

La liste de souscription est maintenant ouvert au bureau de la direction du théâtre.

Prix d'entrée — $2 00

Les souscripteurs ont droit à trois billets de dames.
28 décembre

SALLE ST. LOUIS.

MESSIEURS les souscripteurs qui ont organisé les Bals de société masqués, dans la dite salle, voudront bien se rendre samedi prochain, à 4 heures du soir, pour fermer les listes d'invitation et de souscription.
30 déc—3.

SALLE ST. LOUIS

AVIS—MM. les souscripteurs aux bals de société sont priés de faire prendre leurs billets au bureau de la salle de bal pour le premier bal qui aura lieu le 3 janvier prochain. — 28d—4

SALLE ST. LOUIS.
GRAND BAL D'ENFANS.
Pour le jour des Rois.

M. F. BERTUS a l'honneur d'informer les pères et mères de famille ainsi que le public en général, qu'il donnera dans ladite salle le 6 janvier prochain, un grand Bal Paré, précédé d'un bal d'enfans. 28d

Salle de la marine, entre les deux marchés,
GRAND BAL PARÉ ET MASQUÉ,
Tous les Lundi, Mercredi et Samedi de chaque semaine.

PRIX D'ENTREE — $2
Cavaliers

N. B. Un bureau est ouvert pour y déposer les cannes, manteaux, armes, &c.

Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. — 27 d

BALS
SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARÉS ET MASQUÉS
[illegible] Samedi de chaque semaine.

Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
[illegible] — A. MITAUD

LA REINE VICTORIA PAR SUELLY.

CE chef d'œuvre est maintenant exposé au public, rue de Chartres No. 109.
Entrée — 50 cents.

On trouvera des billets aux librairies de Messrs John G. Hatwell & Co. 40 rue du Camp, W. & M. Kean, rue du Camp, Norman Steel & Co. 14, rue du Camp, B. Lerl, Chartres et Bienville, & John & Co vis-à-vis l'Hôtel St. Charles, et à la porte de la salle d'exhibition, qui est ouverte de 10 à 4 et de 7 à 9 heures du soir. — 25 déc

AVIS—Mme. Vve. Pre. HACKER ayant pris pour associé Mr. Pre. Aug. Gaudin son gendre, a l'honneur de prévenir le public qu'à partir de ce jour, la continuation de ses affaires se fera sous la raison de commerce de Ve. P. HACKER & Co, rue Vieille Levée, No. 68. — 1 jan—2

LES soussignés se sont aujourd'hui associés pour la transaction des affaires de commission en général, en cette ville, sous la raison de Henry O. Ames & Co.
HENRY O. AMES & Co,
Wm. F. AMES & Co.
Nlle-Orléans, 1er janvier 1840.
Wm. F. Ames et Co. continueront les affaires par commission et de comestible, à Vicksburg (Miss) comme ci-devant, et sous la même raison. 1jan—26

AVIS—La maison de commerce qui a existé jusqu'à ce jour dans cette ville, sous la raison de John F. Vles & Co, sera continuée à dater d'aujourd'hui, par les soussignés sous la raison sociale de Clason & Vles,
N. CLASON,
1 jan — JOHN F. VLES

WHISKEY—120 barils, 100 barils farine, 100 sacs mais, épaules de porc, jambons enveloppés de Cincinnati, roue à Travail telle que celles qui sont en usage sur les steamboats, à vendre par
3 jan — JOS LANDIS & Co 14 Poydras.

CAFE, RIZ, &c—150 sacs café de la Havane; 50 tierçons riz; 30,000 cigares espagnols; 500 caisses savon; 200 caisses beal; 50 caisses poivre, barillets, saumon mariné; 100 caisses fromage de Goshen; 20 paniers de faïence assortis; 100 rouleaux corde St Nord; 20,000 sacs de pitre de 3 boisseaux; 150 barils ciment hydraulique; 2000 gallons huile de baleine purifiée; 280 caisses cidre mousseux, à vendre par
WOOD & SIMMONS,
3 jan — 80, Magasins.

500000 pieds planches à parquet, 100 tonneaux chaux de Thomaston; 150 rouleaux cordages goudronnés du Mans; 30,000 pieds pin blanc, à vendre par
G BEDFORD & BECK
3 jan — 94, Douane.

HUILES et Chandelles. 3X0 gallons huile de spermaceti purifiée, 2000 do d'automne, 2000 do d'hiver, 30 barils huile de tanneurs, 250 caisses de baleine, marque Spooner et Fallriver, 50 caisses chandelle suif. — J B BAILEY,
3 jan — 14, Bienville.

ARTICLES DE MARSEILLE—En débarquement du brick l'Astronome, et à vendre par les soussignés.

500 barriques vin de Bergasse, 125 do de Eduard Beaux, 50 demi barriques vin rouge do, 50 barils vin de Porto, 175 barriques vin rouge, Anisette, 60 barils imitation, 100 paniers [illegible], 10 de 12 bouteilles chaque [illegible] 20 do de 21 demi [illegible], 20 caisses [illegible], 25 caisses de 12 flacons (de Louis).
CARRIERE DARAN & Co
3 jan — 15 St. Louis.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE.

Seront données par le soussigné pour l'arrestation de la Negresse SALLY, parlant français et anglais, âgée d'environ 40 ans, ayant la peau d'un noir très foncé. Elle portait lors de son évasion une robe d'indienne et un mouchoir jaune à la tête. Elle a l'habitude de se faire passer pour libre. Quiconque la [illegible] S'adresser à S. LOCKE,
31 — No. 8, Levée en face.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui a existé jusqu'ici sous le nom de Turner et Woodruff est dissoute depuis le 15 novembre dernier pour auquel sa durée était limitée. M. E. Woodruff demeure chargé de terminer les affaires de cette société, dont le nom ne sera plus employé que dans les actes relatifs à sa liquidation.
Nlle. Orléans 1 janvier 1840.
JOHN TURNER
E. WOODRUFF.

Le soussigné continuera pour son compte le commerce d'épiceries et de commission, no 2, N. Levée.
1 jan — E. WOODRUFF.

TROIS ou quatre pensionnaires peuvent être admis pour la table et le logement dans une famille française, dans un endroit central de la ville.
1jan—3 — J. BRENT CLARK, 43 Chartres.

A LOUER PRESENTEMENT—Un Magasin situé rue Bourbon, No. 73, entre Toulouse et St. Louis. S'adresser à
1 jan — R. BRUGIER, 9, St. Louis.

A VENDRE—10,000 barils à melasse et 1000 tierçons, 20 do 50 gallons chaque pour eaux.
30 déc—8 — GUTF[illegible] St. Louis.

A VENDRE—Un Café situé sur la Levée, Seconde Municipalité près du marché, Ste Marie entre les rues St Joseph et Market, contenant un beau billard et des liqueurs [illegible] à l'amiable.
Pour plus amples informations [illegible]

EAU DE VIE—50 barils de 16 gallons chaque [illegible] de Cognac, de Pons Castellet [illegible] 25 demi pipes do do [illegible] et à vendre par
P JORDY [illegible]

WILLIAM MURE, fera des avances [illegible] sur les consignations de coton [illegible] à Liverpool — 22 rue du Canal [illegible]

[illegible]

LA BANQUE DES CITOYENS,
LA BANQUE DE L'UNION,
LA BANQUE DU CANAL

RECEVRONT des dépôts spéciaux de cent piastres ou plus, lesquels dépôts doivent être au crédit du déposant, qui recevra des [illegible] certificat [illegible] des billets de la Grande Loterie de Propriétés foncières.
[illegible] l'Arcade de Banks,
L'Hôtel de Bishop, &c. &c.
SCHMIDT & HAMILTON,
Sous la Verandah, opposé à la Laquais de Mrs. St Johns & Co. — 11 déc—4m

BETAIL A VENDRE
Un certain nombre de Vaches laitières de superbe apparence. Aussi quelques jeunes taureaux et génisses.
20 Pots Mullets du Kentucky.
S'adresser No. 419 Tchoupitoulas. — 31 déc—4l

COMPAGNIE D'ASSURANCE DES NEGOCIANS
Nlle. Orléans, 30 décembre 1839.

L'ELECTION annuelle des directeurs de cette institution aura lieu Lundi, 13 janvier prochain, entre dix et deux heures. Par ordre,
31d — SAM. S. RELF, secrétaire.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle Orléans, le 28 décembre 1839.

LES actionnaires de cette institution sont prévenus que l'élection annuelle des directeurs à nommer pour eux, aura lieu le lundi [illegible] prochain, à la maison de Banque, encoignure [illegible] depuis 10 heures du matin jusqu'à 2 heures après midi.
Par ordre de la direction,
G. MILTENBERGER,
31 d—25 — Caissier pro. tem.

ANTONIO J. GOUVEA, VICE CONSUL DE S. M. l'Empereur du Brésil à la Nouvelle-Orléans, a établi son bureau No. 91, rue du Canal, encoignure de la rue Carondelet.

ANTONIO J. GOUVEA & EDWARDS ont établi leur bureau No. 91, rue du Canal, encoignure Carondelet. — 27 déc—

UNE jeune dame qui professe le Piano depuis deux ans dans cette ville, désirerait se placer dans une maison particulière, ou dans un pensionnat de demoiselles, pour y donner des leçons de musique.

On peut s'adresser chez Mme Evershed, encoignure Bienville et Royale, entrée sur Bienville, au dessus du bureau de la compagnie d'assurance du Théâtre d'Orléans. — 30 déc—1

LA société entre A. Larroque et [illegible] est dissoute, le soussigné [illegible] qu'il a sa Pharmacie [illegible] Gravier et Bagatelle [illegible] LARROQUE.

Il vient de recevoir par les derniers arrivages des rapes diamantées, de Joseph, [illegible] la poudre dentifrice de Pelletier [illegible]

LE soussigné ayant été nommé par l'honorable Cour des Preuves, collecteur de la succession du feu Moody Spafford, invite tous ceux qui doivent à la dite succession à payer immédiatement, et ceux qui ont à faire des réclamations, à les présenter sans le moindre délai. — G. DORSEY. 30d—1b

PAQUEBOT REGULIER POUR LA HAVANE.
[illegible] NATCHEZ,
[illegible] Butler, partira le [illegible] du courant [illegible]
VANWICK & CO, 34, Camp.

POUR DONALDSONVILLE & PORTS INTERMEDIAIRES—Le magnifique steamer John Aikenthnot, capitaine E. S. M. Wiley, ayant été adapté pour ces voyages les effectuera régulièrement durant le reste de la saison. Il partira de la Nlle-Orléans tous les vendredis, et de Donaldsonville tous les mardis, et les marchandises pour La Fourche intérieure, seront expédiées sans retard par le commis du bateau. Pour fret ou passage s'adresser à bord au pied de la rue St. Louis.
3 jan—3

POUR NATCHEZ, le Grand Gulf, Vicksburg, Satartia et Yazoo City—Le steamer ATALANTA, capitaine Powell, partira pour les ports ci dessus et ceux intermédiaires vendredi 3 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou vis-à-vis la rue de St Philippe, ou à
PIERCE SHANNON & BRO.
57 rue des Magasins.

Durant les basses eaux dans l'Yazoo, le steamer Patrick Henry suppléera l'Atalanta sur cette rivière. Les chargeurs peuvent compter sur une prompte expédition.

POUR YAZOO, la Rabardière et les cantons de William et ports intermédiaires de la rivière Yazoo. Le steamer SHYLOCK, capitaine Kirwan, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à FORSYTH & LEMERICK, 13, rue des Magasins

POUR YAZOO, la Rabardière de William et [illegible] intermédiaires—Le steamer ME[illegible] partira [illegible] capitaine à bord [illegible]
FORSYTH & LIMERICK, 13, Magasins.

POUR FORT TOWSON, Louis Burgh, Fulton, Shreveport, Alexandrie et tous les ports intermédiaires, le paquebot régulier WASHINGTON, capt. P. Earl, partira samedi prochain, 4 courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord à l'extrémité de la rue Bienville ou à — W. S. BROWN, 21 Gravier.

N. B.—Le Washington ayant des arrangements pour décharger ses marchandises au Rafts [illegible] la facilité de recharger sur le steamer Mariner, qui est maintenant entièrement préparé pour cela, accomplira le trajet entre le Raft et le Fort Towson.

POUR BAYOU SARA.—Le steamer WM. PARIS, capitaine Morrison, partira jeudi le [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BRO.
1jan — 57 rue des Magasins.

POUR MOBILE, MONTGOMERY, Wetumpka—Le steamer INVINCIBLE, capt. [illegible], partira dimanche 5 du courant, à 10 heures. Pour fret ou passage s'adresser à bord, en face de la rue Poydras, ou à
PIERCE SHANNON & BRO, 57 Magasins.

POUR NASHVILLE et les ports intermédiaires—Le steamer MARYLAND, capitaine [illegible] partira samedi 4 du courant [illegible] du matin. Pour fret ou passage [illegible] en face de la rue du Canal, ou à
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
[illegible] Magasins.

N. B. Durant le tirant [illegible]

POUR VICKSBURG, Rodney, Grand Gulf et les ports intermédiaires—Le steamer AUGUSTA, capitaine Sales, partira samedi prochain, 4 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
SMITH & VOORHIES,
1 jan — 35, rue du Camp.

Le steamer W. FRENCH, capitaine Robert McDonald, partira pour Louisville, Evansville, Smithland, Paducah, Mills Point, Randolph, Memphis, vendredi 3 janvier à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTHERS,
1jan — 57 Magasins.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati, Maysville et Pittsburg.—Le steamer BORIA, capt. William Anle, partira samedi 4 [illegible] heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à
PIERCE SHANNON & BROTH
1 jan — 57, Magasins.

POUR LOUISVILLE, Cincinnati et ports intermédiaires—Le steamer SHELTON, [illegible] Pour fret ou passage [illegible] à bord, extrémité de la rue Poydras [illegible]
ADAMS, HARTWELL & Co
35, Poydras.

POUR ST. LOUIS & ALTON—Le paquebot régulier VANDALIA, capitaine Smith, partira pour les endroits ci-dessus [illegible] Pour balance de fret, [illegible] à bord, à l'extrémité de la rue Poydras ou à
GODFREY, LAWRIE & HALL,
36, Tchoupitoulas.

Le Vandalia recevra du fret pour White River [illegible] Randolph et Mills Point.

POUR MEMPHIS et ports intermédiaires—Le steamer ADRIATIC, [illegible] Petty partira lundi prochain [illegible]
JOSEPH LANDIS & Co,
3 jan — 14, Poydras.

POUR LE HAVRE—Le navire ACTOEUS, capitaine [illegible] Pour balance de fret [illegible]
BLANCHARD, EIMER & Co.
3 janv — 9, Bienville

VENDU—Le fort bateau Anglais FAIR STAR, ayant 40 pieds de longueur, 15 de largeur et 17 de profondeur, qui peut être transporté par le vivre à Carondelet. Pour les conditions s'adresser à — PIERCE SHANNON & BRO,
3 jan — 57 Magasins.

POUR MOBILE—Via Navy Cove, le steamer MARY ELLEN, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
65 Commune.

POUR MOBILE—Le steamer [illegible], capt. [illegible] partira incessamment [illegible]
J. H. ASHBRIDGE,
3 jan — 65 Commune.

POUR LA HAVANE—Le brick CAROLINE & MARY, capitaine [illegible], partira lundi, 6 courant. Pour fret ou passage, s'adresser à — R. GRONING & CO,
3 janv — rue des Magasins.

POUR LA HAVANE—Le brick THOOSA, capt. Powers, [illegible] Pour fret ou passage s'adresser à bord en face de la rue St. Louis, ou à
WOOD & SIMMONS, 80 Magasins.

POUR MOBILE—La goëlette CHAS. W. BRUSWOOD, capitaine Tuer, ayant la plus grande partie de son chargement [illegible]
J. H. ASHBRIDGE,
65, rue de la Commune.

POUR MOBILE—La goëlette MAGNET, capt. Kelly, partira lundi [illegible]
J. H. ASHBRIDGE,
65, Commune.

POUR KINGSTON, (Jamaïque) Le brick KANAWHA, capt. Welsh, [illegible]
J. W. ZACHARIE & Co.

POUR PHILADELPHIE—Le paquebot WILLIAM WATSON [illegible]

POUR PHILADELPHIE—[illegible]

[illegible]

POUR [illegible] HAMBURG, [illegible] Pour fret [illegible]
S. P. WHITNEY

POUR LA HAVANE—[illegible] ORATON, ayant déjà [illegible] partira incessamment [illegible]
P. WHITNEY

POUR ST. THOMAS [illegible]

POUR LIVERPOOL [illegible]

POUR NEW YORK—[illegible]

POUR LIVERPOOL—[illegible] VICTORIA [illegible]

POUR TRIESTE—La barque [illegible], capitaine Gréteville [illegible]
30 déc — T. BARBANCE, 6 rue Conti.

POUR NEW YORK—La barque [illegible], partira incessamment [illegible]

A FRETER—[illegible]

Le paquebot HUNT[illegible], capitaine [illegible]

A VENDRE—Une jolie goëlette [illegible] New York, de moyenne grandeur [illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR L. A. GARIDEL.

VENDREDI, 3 du courant, il sera vendu [illegible] à son magasin d'encan [illegible]

[illegible] Draps français,
[illegible] Indiennes anglaises,
Shals.
Aussi un assortiment de Marchandises sèches.
3jan—1

PAR BEARD ET KENDIG.

IL sera vendu aujourd'hui lundi, prochain, 6 du courant, à 2 heures sur la Levée No. 151, par l'honorable juge de la Cour de paroisse de la Nlle Orléans:

Le fonds du magasin, abandonné par [illegible] Lambert, à ses créanciers et aux créanciers de Jean Lambert et Peters, consistant en vins, cordiaux [illegible] 50 balles [illegible] 6 lavettes [illegible] sucres, la tente, et l'ameublement. On vendra aussi une place à marché aux [illegible] avantageusement située, le terme à partir de la dite du marché, la dite place étant très propre pour le commerce d'épiceries.
2 jan—3

PAR J. B. BLACHE.

MARDI prochain, 7 courant, il sera vendu par l'entremise du [illegible] encanteur, à l'encoignure des rues de la Levée et de l'Independance, 3e municipalité, à quatre heures de l'après midi, une butte de terre de 2500 chars [illegible] en un FONDS DE CABARET bien assorti.

N. B. Cette terre est très vieille et est particulièrement recommandée aux maçons et personnes qui [illegible] Conditions à la vente. — 3jan—4

PAR J. B. BLACHE.

Il sera vendu aujourd'hui 3 et à 4 heures après midi sur la Levée, vis-à-vis la Monnaie:
100 caisses vin Bordeaux de différents crû; 12 caisses Vermout; 150 paniers anisette; 10 demi pipes de [illegible] de cognac; 50 caisses liqueurs assorties; [illegible] 2 caisses assorties, fruits à l'eau-de-vie; [illegible] conditions à la vente.
3 janv.

PAR BEARD & KENDIG.

VENDREDI matin 3 janvier, à 10 heures, il sera vendu sur la Levée au pied de la rue du Canal, un assortiment général d'articles d'épicerie, tels que: eaux-de-vie de France et du pays; genièvre de Hollande et du pays, vin de Madère, de Porto et de Sherry, cigares de la Havane; tabac, thés, savons, [illegible] ainsi que 100 barils patates du Nord; 5 barils huile de Castor, 21 grosses bouteilles de [illegible] huile, olive.
On pourra [illegible] les marchandises jusqu'à l'heure de la vente. — 3 janv.

PAR R. B. SYKES.

Grande Vente de beaux Livres.

IL sera vendu aujourd'hui, [illegible] la soirée, au magasin qui est sous la Bourse Saint-Charles, dans l'ordre du catalogue, des livres français, [illegible] en anglais, albums [illegible] cartes à jouer, ainsi que [illegible] Les livres devront être vus dans la journée. — 3jan—1

PAR S. GUINAULT.

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour de paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 30 décembre 1839, il sera vendu le jeudi, 9 janvier 1840, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:

Une Esclave, nommée ANGELA et son enfant.
Conditions, 4 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. — 3jan—5

PAR BEARD ET KENDIG.

IL sera vendu samedi, matin, 4 du courant, à midi, aux [illegible] Tattersal's stables, rue Gravier, deux [illegible] mules de trait, garanties en [illegible] — 3 jan—2

PAR P. A. GUILLOTTE.

VENTE DE CHEVAUX, CHARRETTES, &c.

20 BEAUX CHEVAUX dressés à toute sorte d'ouvrage, 10 Charrettes à bœufs; 10 do petites; 2 grands Wagons pour transport de lourdes pièces de bois; 4 Wagons [illegible]; 7 Drays; 10 Brouettes avec Sangles [illegible]

Les objets ne sont pas vendus de gré à gré avant 9 janvier, ils seront ce jour là vendus à l'encan, dans la maison formant l'encoignure des rues St. Louis et Marais, à 11 heures.

Conditions de la vente—Sommes au dessous de 50, comptant, au-dessus de cette somme 60 jours de crédit sur billets convenablement endossés. Le vendeur se réserve le droit de rejeter les endosseurs proposés s'ils ne sont pas connus. Les objets [illegible] vendus [illegible] être délivrés seulement après l'accomplissement des conditions de la vente.
31 déc

PAR BEARD & KENDIG.

Ballots de marchandises sèches.

IL sera vendu lundi, 6 du courant, à 10 heures du matin, et jours suivants:

51 ballots de marchandises sèches de Philadelphie, comprenant des étoffes à meubles, guinghams, indiennes à dessin, cotonnades, gingas pour tabliers, jeans, cotons en coton, guingas écrues, draps, [illegible] des châles en coton, des mouchoirs, cravates de Marseille, flanelle de coton, soie à coudre, piqués de Marseille, chemises, bottes, souliers, brodequins, [illegible] Aussi 29 balles toile à chemises.
Conditions comptant. — 1jan

MARCHANDISES AVARIEES.

Pour compte de qui il appartiendra.

PAR BEARD ET KENDIG.

IL sera vendu vendredi, 3 du courant, à 10 heures, au No. 58, rue de la Commune:

25 lots de marchandises sèches comprenant des [illegible] le bord du bateau à vapeur [illegible] par l'inspection des gardiens [illegible]
Conditions—Comptant. — 3 j—2

PAR FERNANDEZ & WHITING,

Magasin rue de Chartres No. 107.

VENTE—Le soussigné [illegible] à l'Encan, Samedi prochain 4 de Janvier 1840, à 10 heures du matin, au No. 109 entre les rues Ursulines et Hôpital, de [illegible] superbe assortiment de meubles [illegible] armoires à glace, table [illegible] lits [illegible] secrétaires, [illegible] toilette, et simples, et une [illegible] pour être [illegible] — 31d—1

PAR FAUCHIER.

IL sera vendu le Samedi, 4 janvier, à midi, à la [illegible] St. Louis:

UNE MAISON composée de deux appartements, [illegible] une belle galerie et d'une [illegible] cuisine, chambres, puits, latrines, écurie, de [illegible] la rue Mangy, [illegible] Marais [illegible] aux chaînes d'Ar [illegible]
Conditions—Le tiers comptant et la balance à [illegible] 6 et 12 mois [illegible] hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
L'acte de vente sera passé pardevant P. Lacoste, aux frais de l'acquéreur.

UNE MAISON neuve composée de 4 appartements, [illegible] chambres, galerie, cabinets, [illegible] terrain situé au faubourg Marigny, [illegible] la rue Craps, et [illegible] la rue des Poètes, faisant l'encoignure aux [illegible]
Conditions—Un tiers comptant et la balance à 6, 12 [illegible] billets endossés, portant hypothèque.

UNE MAISON composée de deux appartements, d'une cuisine, [illegible] faubourg [illegible] mesurant 29 pieds [illegible] sur le lot No. 19, de 11-[illegible]

[illegible] au moment de la vente.

UNE PETITE MAISON de deux appartements, [illegible] faubourg Tremé, [illegible] la rue Villeré, entre les rues [illegible] et Dumaine, sur 30 pieds de profondeur.
Conditions—Moitié comptant et moitié à 6 mois.

PAR PUCHET & GUINAULT.

[illegible] janvier 1840, à 4 heures [illegible] contenu du café connu [illegible] Albion Coffee House, situé au coin des rues Duillet et Vieille Levée [illegible]
Conditions—Comptant. — 31d

PAR BEARD & KENDIG.

Arbres morus Multicaulis.

[illegible] vendredi matin, 3 janvier 1840, à 10 [illegible] au magasin de Mr. Featherstonough, encoignure des rues Tchoupitoulas et Poydras.
[illegible] arbres morus multicaulis, bien emballés.
31 d—3

[illegible]

A AFFERMER—Une habitation de [illegible] arpents, face au fleuve sur quarante de profondeur, située dans la paroisse [illegible], à 3 milles au-dessous de [illegible]. La terre est très élevée et [illegible] en culture à 28 arpents [illegible] revenu annuel [illegible] un revenu qui ne s'élève pas à moins de sept mille [illegible] La batture est bonne, et [illegible] une briqueterie au [illegible] récoltes sont [illegible] en 1837 et 1838. Ils consistent en une [illegible] pigeonniers, [illegible] jardin [illegible]

Les [illegible] qui désirent un établissement [illegible] visiter cette habitation [illegible] les conditions [illegible] s'adresser à Mr. Charles, rue Ste Anne No. 120, et sur les lieux à
PICAZELAR.

ECRITURE.

MESSIEURS DOLBEAR & FRERE ont transféré leur académie d'écriture au No. 93, rue de Chartres, au-dessus du Magasin de Mme. Lefebvre.

[illegible] est respectueusement invité de venir examiner les [illegible] de personnes qui ont déjà [illegible] On peut recevoir des deux [illegible] et 10 heures du soir.

Ceux dont le temps [illegible] employé peuvent recevoir [illegible] de la main en une semaine. Les dix [illegible] de l'établissement [illegible] élégante et [illegible] d'écriture grâce.

A l'avenir l'académie restera ouverte [illegible] les personnes qui [illegible] cette circonstance [illegible]

N. B. [illegible] de la [illegible] chercher le moment.